

---

Adresse de la société populaire de Salies (Haute-Garonne), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Salies (Haute-Garonne), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 368-369;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17945\\_t1\\_0368\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17945_t1_0368_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Faites taire ces hommes sanguinaires, citoyens représentants, en déclarant complices de Robespierre et traîtres à la patrie, tous ceux qui comme lui, veulent substituer la terreur à la justice et comprimer par là les élans de la vertu et étouffer les cris de l'innocence. Sans doute tous les ennemis de la patrie doivent périr, mais il faut démêler de la foule les victimes du triumpvirat et n'y point confondre l'innocence, qu'il est beau de pardonner à celui qui regrette sincèrement d'être tombé dans de légers égarements. Telle est, citoyens législateurs, la justice que vous exercez depuis les mémorables journées des neuf et dix thermidor. Maintenant pour assurer la liberté publique, il faut maintenir celle des opinions, rétablir la confiance parmi vous et punir sévèrement les calomnieux.

Pour nous, étrangers à toute espèce de parti, nous avons eu et nous aurons toujours pour point de ralliement la représentation nationale, et nous ne reconnaitrons d'autre autorité que celle de la Convention.

Vive la liberté! vive la République une et indivisible! vive la Convention!

*Suivent une trentaine de signatures.*

c

[*La société populaire du canton de George, séante à Charbuy, district d'Auxerre, département de l'Yonne, à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (67)

Législateurs,

Nous avons lu aujourd'hui avec enthousiasme votre adresse au peuple français, et nous avons arrêté d'en réitérer la lecture pendant trois mois, elle contient les vrais principes et ceux de la justice et de la probité que nous avons toujours professé.

Notre société ne s'assemble que pour entendre la lecture des lois et des nouvelles, se conformer aux lois, et prendre part aux succès constants de la république.

Notre profession de foi est la guerre à mort aux tyrans, aux fripons, aux aristocrates, à tous ceux qui cherchent à égarer le peuple, et qui oseroient encore rappeler le système de terreur et de sang, que ces monstres, ces antropophages soient engloutis avec Robespierre et ses satellites.

Ne souffrés point, Législateurs, qu'il y aie jamais une puissance intermédiaire entre le peuple et vous, les vrais républicains ne reconnaissent d'autre autorité que la Convention nationale, elle sera leur point de ralliement. Ouy, ils donneront s'il le faut pour la maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang et ils ne cesseront de répéter le cry unanime de vive la Convention.

BACHELET, *président*,  
GALLEREUX, *vice-président*,  
GRÉGOIRE, *secrétaire*.

(67) C 325, pl. 1402, p. 15. *Bull.*, 7 brum.

d

[*La société populaire, républicaine et montagnarde de Salies, département de la Haute-Garonne, à la Convention nationale, s. d.*] (68)

Liberté, Egalité, fraternité, ou la mort

Citoyens représentants,

Après avoir partagé avec la France libre, l'indignation, la joie, et les résolutions qu'enfanta la nouvelle de la dernière conspiration que vous avez, si courageusement, déjouée, et du supplice de ses infames auteurs; après vous avoir appris que nos vœux vous attachent à votre poste glorieux, vous avoir assuré que vous n'y serés atteints par le crime, qu'autant que vos ennemis qui sont, en même tems les nôtres et ceux de la république, marcheroient sur nos corps sanglans et inanimés.

Après avoir enfin renouvelé le serment de ne jamais vivre sous aucune domination, de mourir plutôt que d'y consentir, que nous restoit-il à faire? citoyens représentants, que pouvions-nous désirer? qu'espérions-nous en effet? voir les ennemis de la liberté et de la sainte égalité confondus, anéantis; jouir pleinement des heureux effets de cette nouvelle victoire sur la tyrannie, que nous regardions comme un événement décisif, en faveur de la république et de ses courageux partisans. Illusion affligeante! les ennemis irréconciliables des droits sacrés du peuple, toujours féconds en moyens, et ingénieux dans le choix, ont sçu mettre à profit les impressions profondes qu'avoit fait dans l'âme des amis de l'humanité, la tactique sanguinaire du Cromwell moderne. Ils ont de toutes parts invoqué la modération, la vertu, la justice. Les scélérats, comme s'ils ne savoient pas qu'elles furent toujours des qualités inséparables des républicains; mais non, ils ne veulent pas, de cette justice révolutionnaire qui rassure l'innocent et qui fait seulement la terreur du crime. C'est ainsi que parloient ceux qui ne cessoient de rappeler à la Constitution, dans un tems où la Constitution alloit devenir son propre assassin. Pères du Peuple, vous serés toujours notre unique point de ralliement, mais méfiés-vous d'un soporateur qui exposerait la liberté et l'égalité à être égorgées pendant le sommeil, tournez votre attention sur la proposition perfide qui vous a été faite, à votre barre, de faire recomposer les comités révolutionnaires par l'élection du Peuple, sondés la profondeur des intentions liberticides que cachent toutes ces démarches astucieuses et qui tendent à affaiblir le ressort révolutionnaire.

Cette société vous annonce qu'elle les a frappés de son improbation, qu'elle fait des vœux bien ardents pour que le vaisseau de la république, dirigé par la même intention, soit aussi poussé par la même main, et qu'écarté de

(68) C 325, pl. 1402, p. 18.

l'abîme sur lequel il semble s'être arrêté, il reprenne sa route et arrive au port.

Vive la république, vive la Convention nationale.

LANARGUES, *président*,  
CAU, BURGALAT, *secrétaires*.

e

[*La société régénérée de Chaudes-Aigues, département du Cantal, à la Convention nationale, séance extraordinaire du 9 vendémiaire an III*] (69)

La république une et indivisible ou la mort  
Liberté Egalité

Dignes mandataires du peuple, par votre énergie, la république française voit enfin son territoire purgé, de tous les vils satellites des tirans coalisés. La mort de Robespierre, a rétabli le règne de la justice, et précipité toutes ses espérances, dans le tombeau. Les guinées de Pit et consors ne seront plus dans le cas de nous corrompre; les aristocrates et les traitres, n'auront plus des moyens de nuire.

Représentans, faites cesser toute dissension, continuez à faire le bien du peuple : vous aurez, par vos pénibles travaux, conduit le vaisseau à bord; faites, qu'il ne soit plus lancé. La France entière bénira à jamais la Convention, et c'est d'elle qu'elle attend son bonheur.

Vive la république, vive la Convention.

BIRON, *président*,  
FABRE, *secrétaire*.

f

[*La société populaire et régénérée de Reims, département de la Marne, à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (70)

Liberté, Egalité, fraternité,  
la République ou la mort  
Gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix

Législateurs,

Chaque jour accroît pour vos travaux la reconnaissance de la société populaire et régénérée de la commune de Reims. Votre adresse au Peuple français qu'elle regarde comme une constitution révolutionnaire et comme un coup porté de nouveau à l'aristocratie qui s'applaudissoit de nos divisions intérieures, ajoute encore à son admiration. Ce travail digne de vous a rempli toutes les espérances des véritable amis du Peuple qui l'ont impatiemment attendu. Législateurs, nous avons toujours dé-

testé comme vous ces hommes de sang outrés par nature, méchants par caractère et anarchistes par besoin qui rendoient le patriotisme tellement hideux, qu'on auroit pu raisonnablement craindre d'être patriotes dans la crainte seule de leur ressembler : il en est même que nous avons eu plus d'une fois, mais en vain, le courage de dénoncer. Nous les comparons aux ci-devant prêtres qui payés pour nous promettre ce qu'ils appeloient le salut, nous faisoient entrevoir tant de difficultés d'y parvenir, qu'on cédoit pour rien et sans regret sa part à leur paradis. Vous avez senti, Législateurs, qu'il étoit indispensable de mettre un frein à ces exagérations destructives du corps social. Vous avez consacré ce grand principe, *que si le mouvement rapide et violent est nécessaire pour faire une révolution, c'est au calme et à la prudence de la terminer*.

Législateurs, par cette proclamation qui vous honore et met au jour vos véritables sentiments, vous allez enfanter autant d'amis au nouvel ordre de choses, qu'il y a de citoyens probes et vertueux, elle sera pour nous une boussole avec laquelle nous sommes bien surs de ne pas nous égarer, forts d'un guide, nous continuerons à prêcher la loi, expression fidelle de la volonté générale, à faire aimer la vertu, base essentielle des Républiques et gage assuré de leur bonheur, à enseigner la moralité, principe éternel de justice, à inspirer l'amour de la patrie, source féconde d'actions immortelles, le respect pour toutes les autorités constituées et pour l'égalité qui n'admet d'autre différence entre les hommes que les talents et les vertus. Vous, Législateurs, continuez à bien mériter de la République en marchant sur la ligne révolutionnaire : déjà, grâce à vos mesures, le crime est puni, le patriote respire, le règne de l'intrigue tire à sa fin et tout nous présage que rien ne peut empêcher le triomphe de la liberté, et la perte de tous les ennemis du Peuple.

Salut et fraternité.

*Les membres du comité de correspondance,*  
FRESSEMONT VILLIET, SAINTOLIVE,  
PAQUOT, CORNETTE, LAIOZE.

g

[*La société populaire, républicaine et régénérée de Vesoul, département de la Haute-Saône, à la Convention nationale, s. d.*] (71)

Liberté Egalité

Citoyens représentans

Le génie qui veille aux destinées de la France vous a fait tracer d'une main habile la ligne que doit suivre le vaisseau de l'état parmi les écueils sans cesse renaissans qui l'environnent,

(69) C 325, pl. 1402, p. 23. Copie datée du 15 vendémiaire.

(70) C 325, pl. 1402, p. 22.

(71) C 325, pl. 1402, p. 21.